

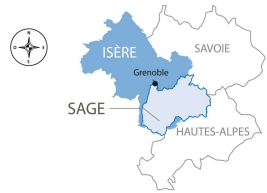


Le SAGE Drac-Romanche

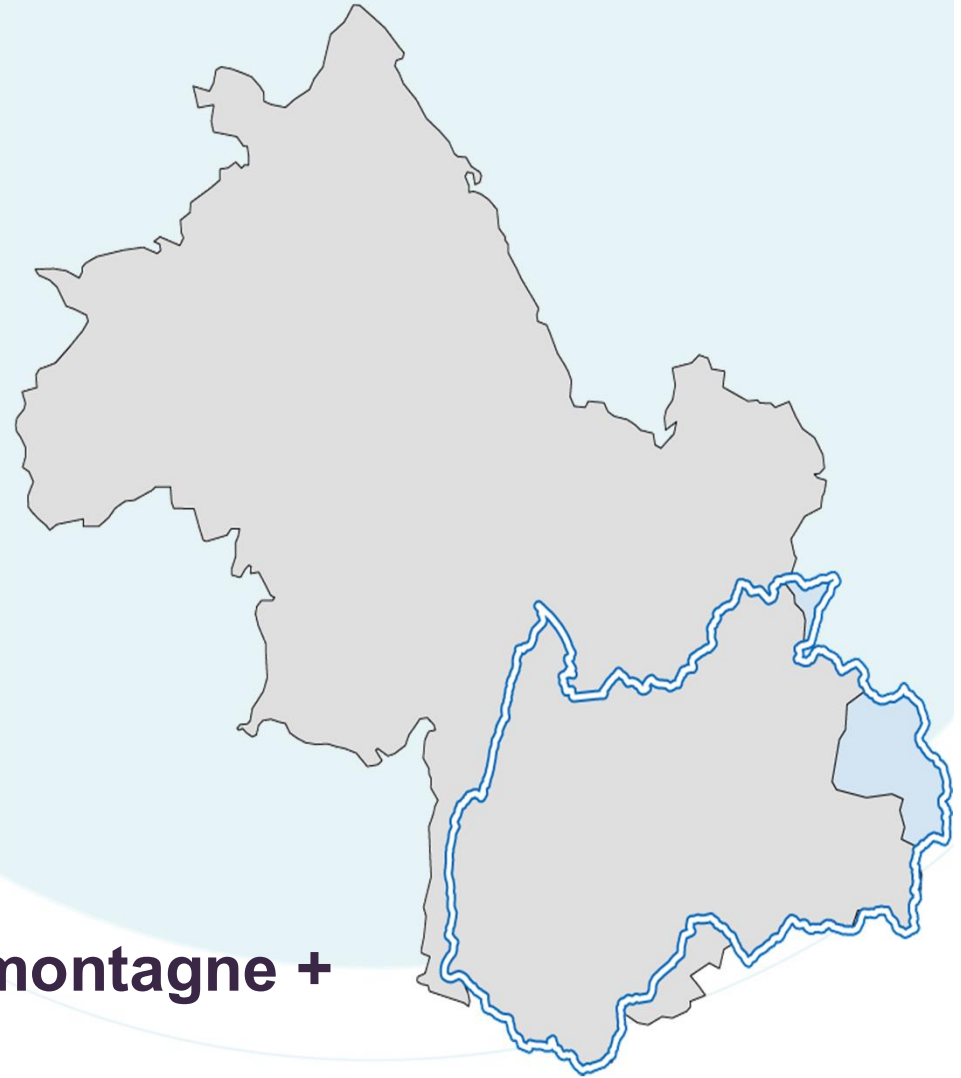
Réunion des Présidents de CLE
Vendredi 19 mars 2021



Le territoire du Drac et de la Romanche



- 1/3 département de l'Isère
 - 2500 km²
 - 410 000 habitants
 - 117 communes
- 86 de - de 500 habitants en montagne +
Métropole grenobloise**



La ressource en eau en Drac Romanche



Les usages de l'eau en Drac Romanche

■ L'hydroélectricité, avec un acteur central, EDF

4 grands barrages sur le Drac

3 grands barrages sur la Romanche

... mais également de nombreuses centrales

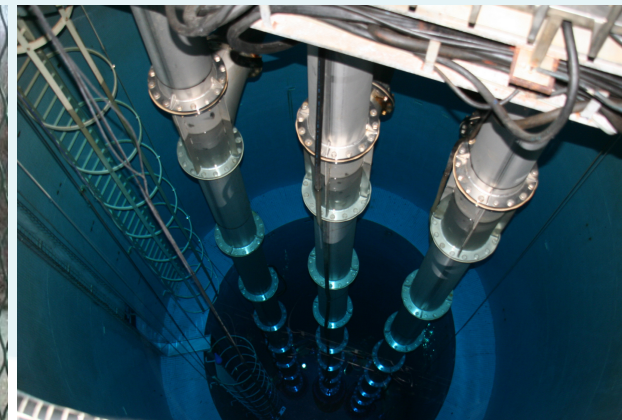


Les usages de l'eau en Drac Romanche

- Une ressource en eau potable abondante et de bonne qualité mais fragile

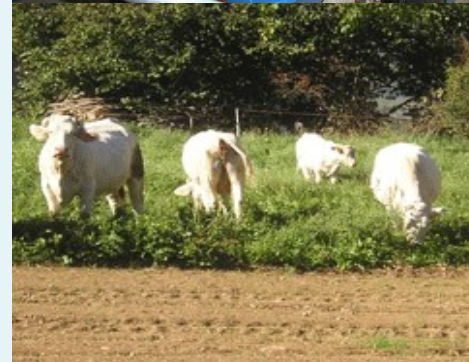
560 captages

4 nappes d'intérêt stratégique

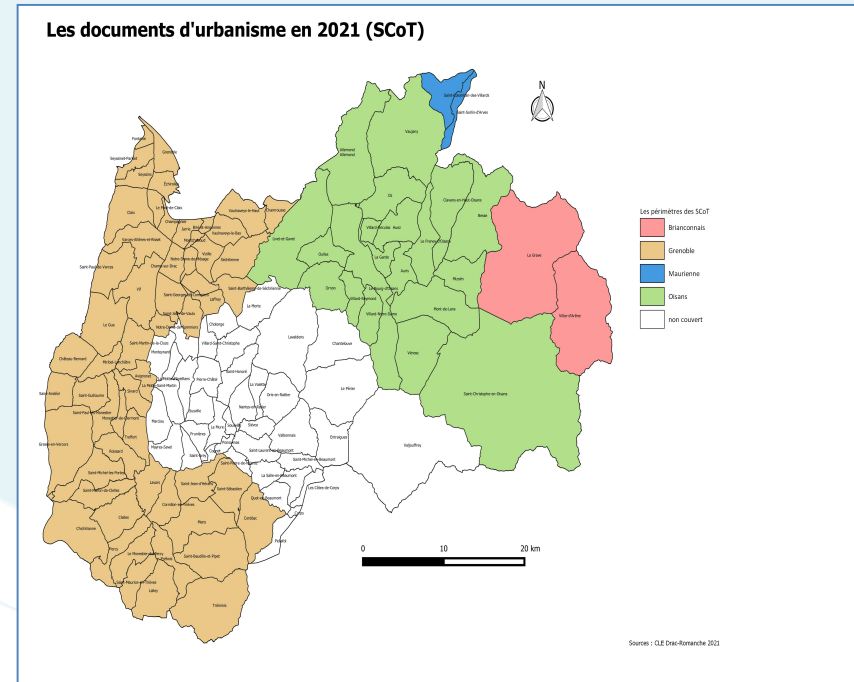
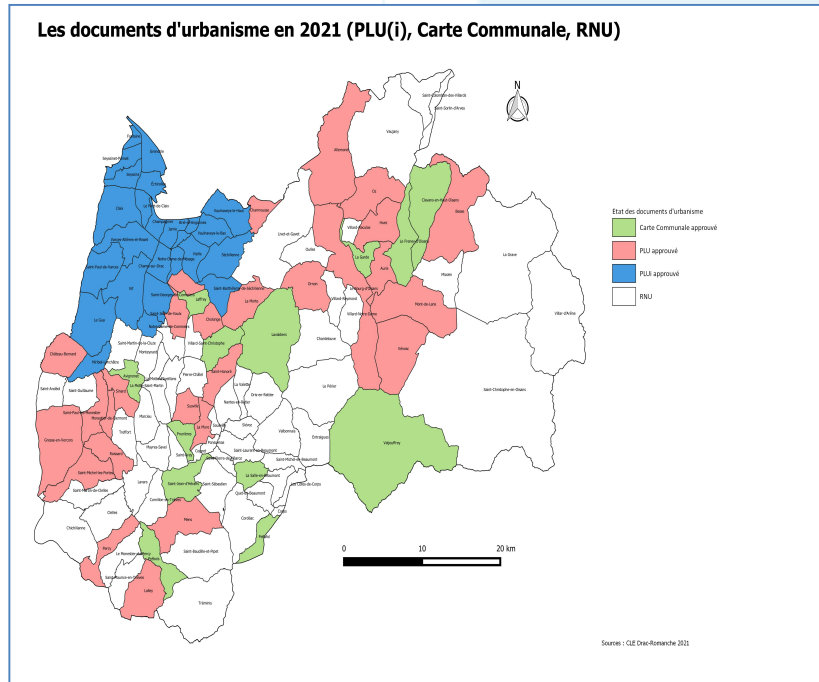


Les usages de l'eau en Drac Romanche

- Industrie de la chimie
- Production de neige
- Agriculture
- Géothermie
- Sports d'eau vive
- Pêche
- Fréquentation des berges



- 4 SCoT, 1 PLUi (Métropole), environ 30 PLU
- PAS de réelle PRISE EN COMPTE de l'eau dans les documents d'urbanisme



Un SAGE révisé et approuvé en 2019

avec un enjeu
nouveau dédié
à l'eau et
l'aménagement

...



Un SAGE révisé et approuvé en 2019

Ce que l'on veut faire...

- **Améliorer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements**

Comment le faire...

- **Le SAGE**
- **Les Avis « Eau et Aménagement du territoire »**
- **Les Avis « Eau et Urbanisme »**
- **L'accompagnement du territoire**

Les avis « Eau et Aménagement »

Sollicitation de l'avis de la CLE

- Par les Préfets (obligation réglementaire)
- Par les pétitionnaires (volontariat)

Démarche mise en place

- Le rôle important du Bureau de la CLE
- La procédure

Les avis « Eau et Urbanisme »

Sollicitations de la CLE

- ❑ Aucune obligation réglementaire pour les PLU (la CLE n'est PAS Personne Publique Associée (PPA))
- ❑ Sollicitation par les collectivités porteuses de SCoT

Démarche mise en place...

- ❑ Négociation avec l'Etat pour sollicitation de la CLE au moment du PAC (Porter à Connaissance) + arrêt du projet PLU/PLUi
- ❑ Même procédure que les avis Eau et Aménagement

L'accompagnement du territoire

Les autres leviers

- **Les moyens d'animation (1 ETP/an)**
- **Les outils créés par la CLE**
 - **SAGE avec des dispositions claires (eau potable, assainissement, rivières, zones humides);**
 - **« KIT réglementaire » Zones Humides/PLU;**
 - **Guides pour les services planification/ADS (Autorisation du Droits des Sols) des collectivités ;**
 - **Temps de sensibilisations/formations à destinations des élus, des services de l'Etat ou bien des professionnels;**
 - **etc.**

Ce qui fonctionne bien	Ce qui pourrait être amélioré
Enjeu dédié dans le SAGE / dispositions claires sur les attentes de la CLE	Développer les actions de sensibilisation sur le contenu du SAGE (collectivités, services de l'état, bureaux d'étude urbanisme, etc.)
Avis « Eau et Aménagement » (procédure, prise en compte de l'avis de la CLE par les Préfets, etc.)	Suivi dans le temps des avis de la CLE
Avis « Eau et Urbanisme »	Prévoir un atelier dédié à l'eau dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT
CLE reconnue comme acteur incontournable	Sollicitation de l'avis de la CLE + systématique en amont du dépôt de dossier par les pétitionnaires
Outils mis en place adaptés aux besoins des acteurs locaux	Création d'un statut PPA pour les CLE (voie législative)
Accompagnement du territoire	Développer d'autres outils opérationnels



Drac • Romanche

Commission
Locale
de l'Eau

A wide river flows through a valley, flanked by lush green trees and a rocky shoreline. In the background, majestic mountains with patches of snow rise under a blue sky with scattered clouds. Several high-voltage power lines with pylons stretch across the scene.

Merci pour votre attention